

# Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

**Secrétariat National** : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris **Tél** : 01 42 60 11 49 **- Fax** : 01 40 20 91 62

site: www.snpespjj-fsu.org Mél: Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 12 décembre 2008

### RESULTATS CAP AVANCEMENT DIRECTEURS DU 12/12/08

## (SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

Titulaire: Philippe NONNENMACHER (Tél: 01 48 73 20 34)

Expert : Philippe CALO (Tél : 03 23 26 36 60)

**Déclaration liminaire :** 

Le 15 décembre les personnels de la PJJ seront en grève. A l'appel du SNPES-PJJ-FSU ils manifesteront leur refus massif tant des orientations politiques infligées à la PJJ que du démantèlement de leur outil de travail. Ils dénonceront une nouvelle fois l'abandon par ce gouvernement des valeurs fondatrices de leur action professionnelle en destination des adolescents présentés comme les plus difficiles mais que chacun sait être les plus en difficulté. Ils manifesteront contre les délocalisations et les fermetures de services qui obligent les agents à compromettre leur vie personnelle face au risque de la perte de leur emploi. Ils s'élèveront contre l'utilisation des emplois précaires comme « variable d'ajustement budgétaire du BOP» et la menace formulée de suppressions de postes en cas de non respect d'orientations répressives et régressives. Cette journée de grève n'est que le prélude à des mouvements d'ampleur face à la mise en pièce des acquis sociaux et à la montée d'une idéologie nauséabonde visant à réduire les plus faibles à encore plus de misère. Faut-il que ce gouvernement soit si peu sûr de lui pour avoir besoin d'user de manières aussi peu estimables, pour faire croire qu'il existe, au moment où ses amis banquiers démontrent eux aussi leur incurie.

Cette CAP est en quelque sorte une micro démonstration de ce climat. Lorsqu'ils l'ont pu les délégués SNPES-PJJ-FSU ont décidé de boycotter. Bien que solidaires de ces choix nous avons pris la décision de siéger car cette CAP où nous ne sommes pas majoritaires se serait tenue même en notre absence. Cette CAP des directeurs où les dossiers incomplets, l'absence de documents du fait de transmissions hors délais (pas de propositions d'inscriptions qui puissent être étudiées, à la Liste d'Aptitude pour les régions Picardie et Outre-Mer) ne permettra pas l'égalité de traitement due aux agents. L'opacité des critères d'attribution des bonifications, l'absence encore à ce jour, des comptes rendus d'entretiens professionnels parce que les entretiens ne se sont pas encore tenus, seront à l'origine d'injustices notoires à l'encontre des directeurs. Mais après tout il ne s'agit que de leur pouvoir d'achat!

## TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES AU GRADE DE DIRECTEUR HORS CLASSE : 22 postes

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU		Ancienneté FP + grade			Ancienneté FP + grade
Région	Nom Prénom		Région	Nom Prénom	
Centre	BAILE	44a 0m 12j	Centre	BAILE	44a 0m 12j
	Jean-Dominique			Jean-Dominique	
PACAC	MIRAUCOURT Alain	43a 3m 14j	IDF	WEILL Béatrice	35a 9m 23j
Nord	JEROME Guy	43a 2m 26j	Midi	CORNEE	41a 6m 23j
				Marie-Thérèse	
Centre	RIBOT KAINZ Georgette	42a 6m 23j	Alsace	SIMON HARTMANN Nathalie	20a 3m 18j
IDF	BARONE Patrick	42a 4m 25j	Bourgogne	MAFFRE Eric	33a 6m 28j
Aquitaine	DUPONT Fabienne	42a 3m 22j	Bretagne	MOUGLI Khaddouj	24a 9m 28j
Midi	CORNEE	41a 6m 23j	Centre	PEIGNEAU Christelle	15a 7m 24j
	Marie-Thérèse				, and the second
IDF	ERALES Jean-Luc	41a 5m 13j	Bretagne	TACZINSKI CARON Sabine	9a 7m 18j
IDF	CHOROWICZ Patrick	41a 2m 27j	Normandie	BOUDON Virginie	19a 3m 11j
Normandie	GORVEL Jean-Pierre	40a 6m 28j	Ile de France	LEROY Sandrine	24a 7m 26j
Nord	MONKEMEIER Luc	40a 6m 26j	Ile de France	JOACHIM ARNAUD Sonia	20a 7m 16j
IDF	TOUJAS BEN OMRANE	40a 2m 6j	Ile de France	CHOROWICZ Patrick	41a 3m 27j
	Marie-Christine				, and the second
Midi	LE GUELLEC Yvan	39a 6m 28j	Languedoc	PIOCH Claudine	33a 6m 28j
PACAC	LA RUSSA Jean	39a 3m 27j	LCA	MANIERE Bruno	24a 7m 26j
Languedoc	ROBBRECHT Jean-Claude	38a 6m 13j	Nord	CARPENTIER Gilles	37a 4m 28j
Nord	HAUDIQUET Gilles	37a 7m 7j	Nord	DI MATTEO Alberto	30a 10m 18j
Nord	BENCTEUX Didier	37a 6m 28j	Nord	LOFFICIAL Olivier	16a 7m 22j
Nord	CARPENTIER Gilles	37a 4m 28j	Outre Mer	LE CORRE POVIE Myriam	15a 10m 18j
Centre	BUREL Danielle	36a 7m 23j	PACAC	SPOLAORE Didier	34a 0m 26j
Bretagne	LEROUX Bernard	36a 3m 17j	PACAC	HAMADOU ARNOULD Adidi	13a 7m 26j
IDF	FERROVECHIO Jean- Pierre	36a 3m 13j	RAA	BIDAUD COTELLE Céline	11a 7m 28j
IDF	WEILL Béatrice	35a 9m 23j	AC IdF	ROUSSON Patricia	20a 7m 16j
					y

Nous avons établi notre liste sur la base de critères d'ancienneté (fonction publique plus grade). L'AC a priorisé le mérite sur proposition des DR. Les trois premiers noms ont été proposés par l'AC et les deux Syndicats ; les suivants par l'AC et une OS ou par les deux OS.

#### LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE DIRECTEUR : 8 postes

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION				
Région	Nom Prénom		Région	Nom Prénom			
Midi	ROUAN Louis-Guy		RAA	CORREC Serge			
Centre	MORANGE Alain		Nord	PLANQUE Véronique			
PACAC	MAURIZI Jean-Michel		ENPJJ	JACQUOT Patrick			
ENPJJ	JACQUOT Patrick		Centre	MORANGE Alain			
Rhône	PILLET Jean-Marie		IDF	ALFARO José			
ENPJJ	TORRENS Guy		LCA	BARDINI PIERSON Christine			
ENPJJ	PICOU Hervé		PACAC	MOURADIAN REYNIER Patricia			
Languedoc	MASSOL Serge			VANROSSEM Jean-Marc			
LISTE COMPLEMENTAIRE							
ENPJJ	MOURGUES Chantal		Midi	ROUAN Louis-Guy			
IdF	DUVAL Sylvie		Normandie	LUCE VAYRAC Patricia			
RAA	CORREC Serge						

La liste SNPES a été établie sur la base de critères d'ancienneté. L'AC a priorisé le mérite sur proposition des DR.

<u>Commentaires</u>: En réponse aux déclarations liminaires le DPJJ ne s'est pas engagé à répondre sur le volet politique du débat. Il s'est opposé à l'usage du terme « liquidation » de la PJJ. En ré-argumentant sur le fait que le recentrage au pénal, la « réorientation des missions », occasionnaient une hausse des moyens, même s'il fallait réduire le nombre des structures et des personnels !!!

Le DPJJ, « tant que la loi ne sera pas modifiée ne peut s'opposer à l'attribution de mesures au civil. » dixit.

Selon le DPJJ, dans les BOP 2009, tous les postes de contractuels exerçant en hébergement seront préservés de manière à ne pas exposer les structures. La mobilité des personnels découlant des restructurations sera rythmée par les CAP de 2009 à 2001.

Le DPJJ reconnaît qu'un effort de communication doit être fourni par l'AC pour que les messages ne soient pas déformés ou ne puissent laisser à interprétation au point de créer des incompréhensions qui viennent renforcer le climat d'incertitudes actuel.

Le SDRH s'est engagé à rendre public le classement des départements par coefficients, à partir duquel la restructuration s'organise.

Attention: vous êtes invités à transmettre copies de vos recours en évaluation aux délégués CAP, certains semblant ne pas arriver jusqu'à l'AC.